

# Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Juillet 2001  
N° 2

## L'invité :

**M. Mélégué Traoré,  
Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso**

« Les Parlements doivent intervenir davantage dans la politique étrangère des États »



Photo : IP/WH, Saigado

M. Mélégué Traoré,  
Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso

### Q : La politique se fait-elle encore au Parlement ?

**M.T. :** La politique n'a jamais quitté le Parlement. Le lieu d'expression de la politique est le Parlement. Par rapport à la mondialisation, les circuits financiers et la complexité des échanges peuvent donner le sentiment que non seulement les parlements mais également les gouvernements sont occultés. Dans le monde, les grands courants et les structures politiques qui gèrent les États semblent complètement dépassés. A mon avis, ce n'est qu'une illusion, car en fin de compte, les décisions qui doivent être prises le sont. Par les gouvernements. Et ceux-ci ne peuvent les prendre, en dernier ressort, sans l'assentiment des assemblées parlementaires. Il n'y donc pas de contradiction entre le mouvement de mondialisation et le rôle des parlements. Il y a probablement une transformation des fonctions, missions, approches et des activités des parlements.

### Q : Comment faire connaître l'activité des parlements sur la scène internationale ?

**M.T. :** Il faudrait, pour commencer, réaffirmer le rôle des parlements au niveau étatique national, avant que le rôle des parlements ne soit mieux connu sur le plan extérieur. Cela est aussi important pour les vieilles nations, où l'activité parlementaire est bien établie - trop bien peut-être puisqu'elle finit par être banalisée - que pour les nouveaux États et les nouvelles démocraties en Afrique, où le Parlement s'affirme comme étant une institution centrale. Il y a quelques années et à cause du parti unique, le parlement, lorsqu'il existait, était une sorte d'appendice du pouvoir exécutif. A la fin des années 60 et jusque dans le milieu des années 90, dans des situations d'état d'exception ou de coups d'État militaires, le parlement n'existait tout simplement pas. Ou s'il existait, c'était de manière tellement discontinuée que cela lui enlevait toute mémoire. Et sans mémoire institutionnelle, le parlement n'est pas grand chose. Depuis le renouveau démocratique en Afrique, les parlements sont devenu le lieu d'expression majeur des populations. Comment les faire mieux connaître à l'extérieur ? Je pense que les Parlements doivent intervenir davantage dans la politique étrangère des États. Traditionnellement, la fonction du parlement en matière de politique étrangère consiste à voter les crédits du ministère des

(Suite page 2)

## Sommaire

Editorial .....	3
Première réunion parlementaire mondiale sur le commerce .....	4
Comité des droits de l'homme des parlementaires .....	6
Évolution parlementaire .....	8
Une page d'histoire .....	10
Mission au Moyen-Orient .....	12

Affaires étrangères, à autoriser la ratification des accords internationaux. Le rôle du Parlement en politique étrangère consiste à contrôler a posteriori. Il faut donc que le Parlement élargisse ce rôle de telle sorte qu'il intervienne a priori. On le voit dans le cadre de la politique d'ingérence humanitaire, où les populations donnent leur avis ou leur aval, et cela ne peut passer que par le Parlement. Les Parlements doivent aussi être le lieu où se prennent des initiatives.

Il est indéniable que les rapports difficiles existant entre certains Etats africains ont pu devenir beaucoup plus harmonieux grâce aux parlements, car le parlement a l'énorme avantage d'avoir des procédures plus souples que celles du gouvernement. Le parlement abrite l'opposition et la majorité. Lorsqu'une délégation du Parlement burkinabé se rend à l'étranger, elle est toujours composée de parlementaires de la majorité et de l'opposition, radicale ou modérée, de telle sorte que lorsque nous nous exprimons c'est le Burkina qui s'exprime par consensus. Ce n'est pas pareil pour ce qui concerne le gouvernement. Le Parlement devient le lieu d'initiatives diplomatiques et c'est là que la diplomatie parlementaire doit pouvoir se déployer. En Afrique de l'Ouest, en Afrique australe ou en Amérique centrale et latine, le rôle du parlement est aujourd'hui plus important. Les relations interafricaines en Afrique de l'Ouest seraient infiniment plus difficiles sans l'activité interparlementaire très intense sur le plan bilatéral ou multilatéral. Et c'est là que l'Union interparlementaire doit jouer un nouveau rôle.

**Q : Les parlements peuvent être une sorte de lien, de messenger entre les « décideurs politiques » et les citoyens ?**

**M.T. :** Oui. Le parlementaire est un lien, un mécanisme institutionnel entre la population et le gouvernement et il prétend généralement agir au nom de la population. Et les parlements doivent continuer à jouer ce rôle. Le plus petit village du Burkina Faso, du Mali ou du Sénégal est rattaché au pouvoir central grâce aux députés. Dans les pays où l'administration est très faible et où le gouvernement n'a pas les moyens de toucher l'ensemble des 8000 villages comme au Burkina Faso, seul le parlementaire se trouve être le lien entre le pouvoir central et n'importe quel hameau ou village reculé. C'est d'autant plus important que chez nous les parlementaires sont souvent élus en fonction de leur région d'origine et non de l'endroit où ils vivent. Ce rôle est essentiel et on le voit notamment avec les projets de développement. Les gouvernements interviennent dans

les régions les plus reculées d'Afrique, parce que les besoins ont été exprimés par les parlementaires. Le parlement et le parlementaire ont une fonction de médiateur entre le citoyen, les groupes de citoyens et le mouvement associatif et le gouvernement. Les décideurs, ce sont le parlement et les parlementaires et il faut aller au delà de la médiation, il faut que les parlements soient aussi le lieu où se prennent des initiatives : certaines questions, telles que le SIDA peuvent être des enjeux internationaux grâce au parlement. Des épidémies sévissent régulièrement en Afrique, en Amérique latine, en Asie et au Moyen-Orient et ces questions doivent être soulevées par les parlements. Cela est également vrai pour les pays développés. En Europe, le débat portant sur la santé publique, la qualité de l'alimentation, la « malbouffe », ne seraient jamais nés de l'action d'un gouvernement. Ces débats ne peuvent naître que sous l'impulsion du mouvement associatif et de la structure qui représente les citoyens, c'est-à-dire le parlement.

**Q : L'Union interparlementaire tente justement de donner une dimension parlementaire à la coopération internationale, à l'ONU et à l'OMC. Comment peut-elle le faire concrètement ?**

**M.T. :** Si on exige la démocratie à l'intérieur d'un Etat, si on estime que le citoyen britannique s'exprime à travers la Chambre des Communes et que la politique menée par le gouvernement de M. Blair doit être contrôlée par le parlement, il faut qu'on l'accepte aussi au niveau international. Les structures interétatiques au niveau sous régional, par exemple, en Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique du Nord et au niveau régional, c'est-à-dire sur le continent, ou en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient, en Europe et même en Amérique du Nord, la création d'organismes sous-régionaux et régionaux doit s'accompagner d'une dynamique des parlements dans ce domaine. A ce niveau, il faut que les structures internationales aient une dimension parlementaire. Et évidemment au niveau mondial, pour ce qui est de l'ONU, par exemple. C'est là que l'Union interparlementaire intervient. L'UIP doit se donner plus d'ambition. Naturellement, pour que l'UIP puisse jouer son rôle, pour qu'elle puisse devenir un jour le bras parlementaire de l'ONU, par exemple, il faut qu'elle apporte quelque chose de nouveau, car si nous devons répéter ce que font les gouvernements, ce n'est pas la peine. Il faut apporter quelque chose de nouveau dans le choix des thèmes à traiter, des enjeux et de l'approche. Et pour ce faire, l'Union doit

transformer ses structures. Il est clair qu'on ne peut plus définir l'Union interparlementaire comme relevant du mouvement associatif. Le processus s'est accéléré depuis la Conférence des Présidents des Parlements qui a eu lieu à l'ONU à New York en août dernier.

**Q : La 106<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire aura lieu dans votre pays, quel sera le point fort de cette conférence ?**

**M.T. :** Nous devons faire la démonstration que le parlementarisme et la démocratie parlementaire existent en Afrique. Le Burkina Faso va se placer dans la continuité de ce que nous avons déjà fait au Caire en 1997 et à Windhoek en 1998 : montrer que la démocratie parlementaire fonctionne en Afrique. Nous souhaitons démontrer qu'un événement de cette taille qui se déroule en Afrique ne doit pas ressembler à ce qu'il y a ailleurs du point de vue de l'accueil. Je ne veux pas dire que les autres continents ne sont pas accueillants. Chaque peuple a son génie. Nous allons essayer de mettre à l'aise ceux qui viendront assister à la Conférence et on peut le faire avec peu. Tout dépend de comment ce peu est géré. Nous avons voulu aborder deux questions à Ouagadougou. Tout d'abord au niveau des femmes parlementaires. La Réunion des femmes parlementaires est une chance pour nous, parce que le Burkina est probablement l'un des pays d'Afrique où le mouvement associatif féminin est le plus puissant. L'essentiel du développement du Burkina Faso s'est fait à travers les groupements de femmes dans les villages. Nous souhaitons que le débat qui va s'instaurer au sein de la Réunion des femmes parlementaires le 9 septembre soit un débat qui implique le mouvement associatif féminin burkinabé, afin que les femmes parlementaires soient le lien avec une réalité qui puisse servir d'exemple et qui permette un débat approfondi sur les problèmes qui préoccupent les femmes aujourd'hui : les Américaines, Françaises, Allemandes. Non seulement les problèmes des femmes africaines qui vivent dans les grandes villes, les intellectuelles, mais aussi les problèmes des femmes vivant dans les villages. Nous souhaitons également aborder la question importante du SIDA et les conséquences des endémies et les épidémies. Le SIDA, ce n'est pas seulement le nombre de personnes qui meurent, c'est aussi l'impact qu'il a sur les nations africaines. Des études montrent qu'un certain nombre de pays africains sont menacés à terme de disparition à cause du SIDA. Certaines nations sont affectées au point que leur population décroît progressivement. Nous voulons qu'il y ait un vrai débat sur cette question. ■

# *L'UIP s'engage au Moyen-Orient et dans le domaine du commerce international*

L'Union interparlementaire (UIP) vient d'organiser deux événements qui ont démontré que les parlements peuvent jouer un rôle majeur sur la scène politique internationale. La mission effectuée par le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient en Jordanie, en Israël et dans les territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne, ainsi que la première réunion parlementaire sur le commerce international, qui s'est tenue à Genève, soulignent l'engagement des élus des peuples dans les dossiers qui inquiètent aujourd'hui les citoyens à travers le monde: l'escalade de la violence entre Israéliens et Palestiniens et les conséquences de la mondialisation de l'économie.

En se rendant à Tel-Aviv, Jérusalem, Gaza, Ramallah et Bethléem, le Comité Moyen-Orient de l'UIP, présidé par le député français Yves Tavernier, a réussi un double objectif : établir un contact franc et constructif avec les représentants de presque toutes les sensibilités politiques de la société israélienne et palestinienne et surtout prouver que la diplomatie parlementaire peut être efficace là où le dialogue intergouvernemental est momentanément interrompu.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres, n'a d'ailleurs pas manqué de souligner que la mission de l'UIP était «la voie la plus importante», à l'heure où la situation entre Israéliens et Palestiniens est à nouveau explosive et le processus de paix dans l'impasse. Pour leur part, les Présidents de la Knesset et du Conseil législatif palestinien (CLP), Avraham Burg et Ahmed Qurie «Abou Ala» ont immédiatement donné leur accord à la proposition du Président du Comité de l'UIP de se rencontrer au plus vite et sous l'égide de l'organisation mondiale des parlements, pour renouer le dialogue politique.

Fait important à souligner, la mission de l'UIP a été reçue et soutenue par les principaux dirigeants politiques israéliens et palestiniens, parmi lesquels figurent Shimon Peres, et le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, mais aussi Dan Meridor (Chef de la commission de la Défense et des Affaires étrangères à la Knesset), Joshua Matza et Zev Boim (Likoud), Yossi Sarid (chef de l'opposition israélienne), Naomi Chazan (Vice-Présidente de la Knesset), Avshalom Abu Vilain (Meretz), Meir Sheerit (Ministre de la Justice), Hashem Mahameed (député arabe israélien à la Knesset) et par les députés palestiniens Ziad Abou Amr et Salah Tamari. Sans oublier les Présidents des deux chambres jordaniennes, Abdulhadi Majali et Zaid Al



Photo : B. Chadenet

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP a rencontré le Président de la Knesset, M. Avraham Burg. De gauche à droite : Mme O.A. Starrfelt (Norvège), M. A. Philippou (Chypre), M. A. Burg (Président de la Knesset), M. Y. Tavernier (France, Président du Comité) et M. R. Ahaouandjinou (Bénin).

Rifai, ainsi que le Président du Conseil national palestinien, Saleem Al Zahnoun, rencontrés à Amman.

Autre reconnaissance pour l'UIP, celle gagnée auprès des spécialistes du commerce international lors de la réunion parlementaire qui a permis aux 182 parlementaires venus de 71 pays d'auditionner, et ce pour la première fois, le Directeur général de l'OMC, Mike Moore. L'ancien député néo-zélandais a souligné que la réunion de l'UIP offrait aux parlementaires «une occasion importante pour jeter une passerelle entre des institutions comme l'OMC, qui vous appartient et que vous financez, et les peuples». Peuples qui apprécieront sans doute la petite phrase de M. Moore : «les commissions parlementaires d'enquête doivent surveiller de très près l'OMC et les autres organisations internationales».

En s'engageant au Moyen-Orient et dans le domaine du commerce international, l'UIP a fait sienne l'ambition du Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, Mélégué Traoré, de voir les parlements s'impliquer davantage en politique étrangère, domaine habituellement réservé aux gouvernements, et dans la sphère très technique de la mondialisation de l'économie, jusqu'à hier chasse gardée des économistes et autres spécialistes de la finance. Ce double engagement constitue un défi ambitieux que la doyenne des organisations multilatérales se doit de relever. ■ (voir aussi page 12)

L.B.

# Le directeur général de l'OMC dialogue avec les parlementaires durant la réunion de l'UIP

Les 182 parlementaires de 71 parlements nationaux réunis à Genève par l'Union interparlementaire (UIP) les 8 et 9 juin 2001 pour la première réunion parlementaire mondiale sur le commerce international ont adopté une déclaration finale dans laquelle ils font état de leur volonté d'intensifier leurs activités dans les parlements nationaux pour suivre et guider la politique des gouvernements dans les négociations commerciales. 315 délégués au total étaient présents. ■



Photo : IP/UNH - Salgado

De gauche à droite : M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP ; M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC et Mme Najma Heptulla, Présidente du Conseil de l'UIP.

## « Rôle plus dynamique pour les parlements dans le commerce international » déclare la Présidente du Conseil de l'UIP

La Présidente du Conseil de l'UIP, Mme Najma Heptulla, qui est également la Vice-Présidente du Sénat indien, dresse un bilan de la première réunion parlementaire sur le commerce international organisée par l'UIP à Genève les 8 et 9 juin 2001.

### Q : Quel est le bilan de cette première réunion parlementaire sur le commerce international ?

**N.H.** Un fossé existait entre les parlementaires et les négociations sur le commerce international. Les parlementaires n'ont jamais été vraiment informés de la situation et cela a été démontré lors de la conclusion de l'accord de Marrakech. Lorsque le document final a été rendu public et qu'il a été soumis aux parlements, il a suscité des préoccupations. Des manifestations ont eu lieu un peu partout à travers le monde, tant dans les pays développés que dans les pays en développement et même au sein des parlements. En démocratie, les gouvernements doivent rendre compte aux parlements de leurs actions et, ou bien ils

associent les parlements maintenant aux discussions sur le commerce, ou ils devront rendre compte après. A l'UIP, nous pensons qu'il vaut mieux que les parlementaires soient associés dès le début [ au processus de négociations sur le commerce international ] afin que la tâche des gouvernements en soit facilitée. Nous pouvons donner notre point de vue en tant que représentants des peuples puisque nous représentons à la fois les partis de la majorité gouvernementale et ceux de la minorité qui sont dans l'opposition.

### Q : Existe-t-il un consensus sur cette proposition ?

**N.H.** : J'ai eu des discussions avec de nombreuses délégations, tant celles des pays en développement que celles des pays développés. Toutes souhaitent que l'on se concentre sur la manière de combler le fossé. Les pays en développement pensent que l'écart entre riche et pauvres doit être comblé, parce que les fruits de la mondialisation font aussi partie de la mondialisation...L'UIP peut être un catalyseur, un pont entre nos gouverne-

ments, nos peuples et l'OMC.

### Q : Quel message les parlementaires réunis à Genève souhaitent-ils transmettre ?

**N.H.** : La tâche des parlementaires est de satisfaire, autant que possible, les inquiétudes de notre électeurat sur la question du développement durable, de l'emploi, des soins médicaux et de l'éducation. Ces problèmes nous préoccupent en premier lieu et nous ne souhaitons pas voir, dans le monde, des déséquilibres qui ne sont bons ni pour les pays en développement ni pour les pays développés. Parce que, en fin de compte, le marché est le même pour tous. Nous devons faire en sorte que le pouvoir d'achat des pays en développement augmente et que les marchandises produites puissent être achetées dans le tiers monde, mais aussi que les produits agricoles des pays du tiers monde puissent trouver un marché plus ouvert dans les pays développés...Aujourd'hui, le commerce ne doit plus être à sens unique, il doit aller dans les deux sens.

## Réunion parlementaire mondiale sur le commerce international – Déclaration Finale

Nous croyons que la mondialisation est porteuse de perspectives et de défis pour tous les pays et tous les peuples. Pour qu'elle soit bénéfique à des pays et régions se situant à des niveaux de développement différents, toutefois, il faut que le commerce international - tout comme les structures financières et économiques internationales - soit organisé de manière à promouvoir le bien-être de l'humanité et à préserver la diversité culturelle.

Le développement doit être centré sur l'humain. Ce concept suppose une plus grande ouverture des marchés aux exportations des pays en développement et une plus grande marge de réduction de la dette assortie d'un renforcement de l'aide au développement et d'un accès élargi aux technologies; il doit être édifié sur un régime commercial plus équitable et sur des institutions financières internationales solides. En outre, règles et pratiques commerciales ne doivent pas faire obstacle à l'instauration d'un développement durable.

Aussi sommes-nous résolus à renforcer le système commercial mondial réglementé, animé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC); l'accès de nouveaux membres à l'OMC doit être ouvert sur une base non discriminatoire afin de tendre à l'universalité. Nous espérons que les problèmes en suspens touchant la mise en oeuvre de l'Uruguay Round seront réglés et que le développement figurera en meilleure place dans les futures négociations commerciales.

Cette responsabilité incombe aux gouvernements. Ce sont eux qui négocient les règles et dispositifs du commerce international au nom des Etats. Concurrentement, il appartient aux parlements de contrôler l'action des gouvernements, ici comme dans d'autres domaines, et d'adopter les lois appropriées. En tant que représentants légitimes du peuple élus pour défendre ses intérêts et représenter ses opinions et aspirations - nous nous engageons à nous acquitter pleinement de ces responsabilités.

A cette fin, il nous faudra intensifier nos activités dans les Parlements nationaux pour suivre et guider la politique des gouvernements dans les négociations commerciales. Au niveau international, nous devons compléter ces activités en nous réunissant pour recueillir et partager l'information, échanger des vues, comparer nos expériences et examiner la structure et les méthodes de travail de l'OMC ainsi que les problèmes qu'y rencontrent les gouvernements.

Nous engageons l'Union interparlementaire (UIP) à travailler avec d'autres assemblées et organisations parlementaires pour nous aider à relever ces défis. Nous invitons l'UIP à tenir une réunion parlementaire à l'occasion de la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC et à présenter des plans pour un programme d'activités qui, sur les bases énoncées plus haut, vise à apporter une dimension parlementaire aux négociations et dispositifs commerciaux internationaux.

# Promouvoir l'ouverture, l'équité et la prévisibilité dans les échanges commerciaux internationaux pour le bien de l'humanité

Par Mike Moore, Directeur général de l'OMC

Les efforts actuellement déployés par l'OMC pour forger des liens plus étroits avec les parlementaires sont dans le droit fil de mon expérience et de mes convictions personnelles. J'estime que les parlements et leurs membres ont un rôle essentiel à jouer pour rapprocher les institutions internationales et les citoyens. De même, l'UIP, en tant qu'organisation internationale des parlements du monde entier, peut aider ses membres à trouver une réponse globale et cohérente aux difficultés de la conduite des affaires internationales. Il importe que les parlementaires et les législateurs connaissent les institutions sur lesquelles ils exercent leur tutelle et qu'ils financent. Pour vous aider, nous avons élaboré une nouvelle publication, *Les questions de politique générale à l'OMC présentées à l'intention des parlementaires*, qui est expédiée à tous les parlements.<sup>1</sup> Il faut absolument que les représentants élus donnent aux citoyens l'assurance qu'ils suivent de près les grandes questions mondiales telles qu'elles évoluent dans le cadre des institutions internationales. Au début de mon mandat, j'ai suggéré à l'UIP que nous organisions des séminaires pour expliquer notre rôle aux législateurs, pour souligner que nous ne sommes pas au-dessus des gouvernements, mais que ce sont eux qui nous contrôlent. Mes collaborateurs travaillent étroitement avec l'UIP pour préparer une manifestation de ce type. Le résultat – une réunion parlementaire de l'UIP, *Pour un système commercial multilatéral libre, juste et équitable: la perspective parlementaire*, qui aura lieu les 8 et 9 juin prochains – est un motif de grande satisfaction. J'ai accepté l'invitation à y participer qui m'a été adressée et je me réjouis à la perspective d'engager le dialogue avec vous tous.

Un vaste débat agite la communauté au sujet des avantages de la mondialisation. Le rôle du commerce y est à la fois loué et critiqué. Il est soutenu par les gouvernements qui le considèrent comme le meilleur moyen d'accroître la prospérité économique au profit des populations, et pourtant ces mêmes gouvernements cherchent à l'oublier lorsque les forces concurrentielles du commerce s'exercent trop près de leur pays et que les citoyens accusent le commerce d'être responsable des changements qui leur déplaisent. Pourtant, les pouvoirs publics savent qu'ils ne peuvent pas réellement servir la population et les intérêts des citoyens sans la coopération des autres. Cela vaut pour le commerce international comme pour de nombreuses autres questions globales. Les gouvernements ne peuvent pas préserver la pureté de l'air ni assurer un environnement sain, gérer une compagnie aérienne, organiser un système fiscal, lutter contre le crime organisé, vaincre les fléaux de notre époque sans la coopération des autres gouvernements et des institutions internationales.

La tâche délicate qui s'offre à nous consiste à définir les modalités d'une action commune au niveau international au profit des citoyens partout dans le monde. Le commerce international est une question transfrontière importante. Plus encore de nos jours, car la politique commerciale touche à des domaines sensibles comme l'environnement et la sécurité sanitaire des produits alimentaires, qui, depuis la fin de la guerre froide, sont en passe de devenir la substance même de la politique. Et l'OMC, avec ses nombreux accords ambitieux et de vaste portée et son mécanisme de règlement des différends qui a la particularité d'être contraignant, est un instrument de coopération internationale particulièrement avancé. Elle représente aussi le seul ensemble de règles et d'instruments internationaux contraignants déjà en place pour contrôler les échanges commerciaux dans l'économie mondiale et pour veiller à ce que les intérêts commerciaux de tous les pays, grands et petits, soient pareillement respectés. Nos accords sont négociés par les ambassadeurs et les ministres qui représentent leur gouvernement et qui ont pour mission de défendre ses intérêts. Nous opérons sur la base du consensus et chaque gouvernement membre peut exercer son veto. L'ouverture, l'équité et la prévisibilité sont au cœur du système commercial multilatéral.

Cela dit, il faut d'urgence que les gouvernements fassent en sorte que les organisations intergouvernementales comme l'OMC soient responsables devant les peuples et soient soumises à leur contrôle. C'est là que les parlements peuvent apporter une contribution essentielle. L'OMC est avant tout une organisation intergouvernementale. Sa responsabilité devant les peuples s'exerce donc d'abord par l'intermédiaire des gouvernements. Les ministres nous demandent des comptes tous les deux ans. Les gouvernements sont à leur tour tenus de rendre des comptes aux parlements et ces derniers ont la responsabilité constitutionnelle de représenter la population et de voter les lois. Les parlementaires élus représentent la société civile d'une manière quantifiable et responsable. Je crains que si les parlementaires ne s'intéressent pas aux questions mondiales cruciales et ne donnent pas au public le sentiment qu'ils représentent ses intérêts et ses préoccupations, d'autres qui n'ont pas la même légitimité le feront très certainement.

Nous vivons une époque de contradictions. Les progrès accomplis dans le domaine des technologies de l'information et des communications ont rendu le monde plus accessible à l'homme de la rue. Globalement, nous sommes aujourd'hui plus prospères et les relations entre les États sont plus paisibles que jamais auparavant dans l'histoire du monde. Et pourtant, les institutions et accords internationaux eux-mêmes qui contribuent à la mise en place de ces nouvelles relations internationales fondées sur la coopération font l'objet de critiques de plus en plus virulentes. C'est une bonne chose que les électeurs et les consommateurs exigent plus d'informations et un plus grand contrôle, qu'ils demandent davan-

tage de comptes et une tutelle plus affirmée. Mais il serait malsain et dangereux que leur sentiment d'anxiété et d'aliénation, exacerbé par le processus de mondialisation, amène les pays à se retirer des institutions, traités et accords internationaux.

Un coup d'œil sur l'histoire nous montre que la libéralisation des échanges de ces 50 dernières années vaut incomparablement mieux que le cauchemar protectionniste des années 30. Les 50 dernières années ont en effet été marquées par une prospérité et une croissance sans précédent, et l'on a fait plus pour remédier à la pauvreté durant cette période qu'au cours des 500 années qui ont précédé. Depuis 1960, le taux de mortalité infantile a diminué de moitié dans les pays en développement, le taux de malnutrition a baissé de 33 pour cent, et la proportion d'enfants d'âge scolaire qui ne vont pas à l'école n'est plus que d'un quart au lieu de la moitié environ. Par ailleurs, le nombre de familles rurales privées d'accès à une eau salubre est tombé de neuf dixièmes à un quart.

L'expérience montre, et les études le confirment, que les pays les plus ouverts au commerce connaissent une croissance plus rapide que les autres et souffrent donc moins de la pauvreté et du chômage, ont de meilleurs hôpitaux et de meilleures écoles. C'est pourquoi, depuis 15 ans, un pays en développement après l'autre décide unilatéralement de faire de la libéralisation la pierre angulaire de sa politique économique. Le système commercial multilatéral a démontré sa valeur il y a encore quelques années lorsqu'il a contribué à maintenir l'ouverture des marchés face à la crise financière qui s'était déclenchée en Asie et avait déferlé sur le monde, ce qui a aidé à éviter une crise mondiale.

Toutes les institutions sont imparfaites et chacune peut être améliorée. Le GATT, à présent l'OMC, a plus de 50 ans. Il est juste que nous examinions nos travaux et que nous débattions de notre orientation future. Il nous faut améliorer constamment ce que nous avons déjà obtenu. Pour moi, l'un des enjeux importants est de rétablir le lien entre l'OMC et l'homme de la rue. Une partie de ce travail incombe au Secrétariat de l'OMC. La Division des relations extérieures de l'OMC répond presque tous les jours à des demandes de renseignements que lui adressent des parlementaires. J'ai des réunions régulières avec des parlementaires. Je m'efforce de témoigner le plus souvent possible devant des commissions parlementaires. J'ai pris contact avec des associations parlementaires mondiales, telles que l'Union interparlementaire, et des assemblées régionales afin de les informer et de les faire participer. Mais l'essentiel du travail relève des gouvernements et des parlements. Votre réunion, *Pour un système commercial multilatéral libre, juste et équitable: la perspective parlementaire*, offre aux membres des parlements une occasion importante d'entreprendre de jeter une passerelle entre l'OMC et la population. Vous avez tout mon soutien et nous serons là pour vous aider dans vos débats. ■

1 Il est possible d'obtenir des exemplaires de cette publication, soit auprès de la Division des relations extérieures de l'OMC, tél: + 41 22 739 5254/5466, fax: + 41 22 739 5777, courrier électronique [parbulletin@wto.org](mailto:parbulletin@wto.org), soit auprès de l'Union interparlementaire (UIP).

# Le Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP se réunit quatre fois par an à huis clos. Composé de cinq parlementaires représentant les diverses régions géopolitiques du monde, il examine des cas de violations des droits de l'homme dont sont victimes certains de leurs pairs.

## Composition du Comité :

M. Juan Pablo Letelier (Chili, Président),  
M. Mahinda Samarasinghe (Sri Lanka, Vice-Président), Mme Ann Clwyd (Royaume-Uni) et  
M. Mahamane Ousmane (Niger).  
Un poste est actuellement vacant.

## Buts du Comité

C'est en 1974, alors qu'une série de coups d'Etat avait conduit à la dissolution de nombreux parlements et à de graves violations des droits fondamentaux de leur membres, que l'Union interparlementaire a pris la décision de mettre en place une procédure répondant à sa vocation de protéger les parlementaires contre des atteintes à leurs droits fondamentaux et, par là même, de défendre l'institution du parlement elle-même. Ainsi, une "Procédure d'examen de traitement de communications relatives à des violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires" a été adoptée en 1976. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires est depuis lors chargé d'instruire les communications reçues.

Le but fondamental de l'UIP et de son Comité des droits de l'homme des parlementaires est de veiller à ce que tout

parlementaire dont la situation personnelle fait l'objet d'une plainte, soit traité de façon conforme aux garanties constitutionnelles et internationales de droits de l'homme en vigueur dans le pays en question et que, le cas échéant, ce parlementaire obtienne réparation des torts et préjudices subis. Pour ce faire, le Comité engage un dialogue avec les autorités et assume un rôle de médiateur entre celles-ci et les plaignants. En analysant, à la lumière du droit en général et des normes des droits de l'homme en particulier, tant les plaintes que les observations et informations reçues des deux parties, le Comité se forme une opinion qu'il formule sous forme de décisions. Dans son souci de faire la lumière pour régler de façon satisfaisante chaque cas, le Comité peut procéder à des auditions, notamment à l'occasion des Conférences statutaires de l'UIP, et envoyer des missions sur place pour recueillir des informations de première main. Ces missions peuvent aussi prendre la forme d'observation de procès comme cela fut récemment le cas pour M. Alpha Condé de Guinée (voir encadré).

Deux fois par an, à l'occasion des Conférences statutaires de l'Union, le Comité fait rapport au Conseil (organe directeur de l'UIP). Le Comité suit en principe une procédure confidentielle, mais il peut rendre public les cas qu'il examine, notamment lorsqu'il s'agit de violations très graves, ou lorsqu'une menace imminente pèse sur la vie d'un parlementaire en cause, ou qu'un règlement satisfaisant tarde à être apporté à un cas. Le Comité présente alors au Conseil un rapport public assorti d'un projet de résolution. Ceci lui permet de mobiliser tous les Membres de l'Union pour obtenir la cessation des actes arbitraires ou une juste réparation. Contrairement à d'autres mécanismes de défense de droits de l'homme, l'Union et son Comité poursuivent l'examen d'un cas aussi longtemps qu'un règlement satisfaisant n'a pas été obtenu.

## L'UIP et l'affaire Alpha Condé

M. Alpha Condé, Président du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), membre de l'Assemblée nationale et candidat à l'élection présidentielle en décembre 1998, a été arrêté le 15 décembre 1998 avant la proclamation des résultats provisoires des élections en flagrant délit, c'est-à-dire sans levée de son immunité parlementaire. A l'époque, il a été accusé de «tentative de sortie clandestine du territoire» et de «coups et blessures volontaires à agents de la force publique». En janvier 1999, se sont ajoutées d'autres accusations, à savoir «tentative de franchissement des frontières, d'exportations frauduleuses de devises, tentative de recrutement de mercenaires et atteintes à la sûreté de l'Etat».

La mission sur place de l'UIP effectuée en janvier 2000 a relevé de graves irrégularités et violations du Code de procédure pénale pendant l'enquête. Les craintes du Comité quant à la régularité de la procédure ont été confirmées par une mission d'observation du procès, qui a conclu que «M. Condé et ses coaccusés n'ont pas bénéficié d'un procès équitable et que leur culpabilité n'a donc été nullement établie. Aussi l'UIP a-t-elle engagé les autorités à libérer M. Condé et ses codétenus immédiatement et sans conditions.» Il a finalement été libéré le vendredi 18 mai 2001.



Le Comité, qui tiendra sa prochaine session au Siège de l'Union au mois de juin, examine actuellement 53 cas concernant 207 parlementaires de 35 pays. A l'occasion de la 105ème Conférence de l'Union interparlementaire à la Havane, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a soumis au Conseil 24 cas concernant 141 parlementaires, anciens ou en exercice, de 18 pays.

## Violations fréquentes

L'«instrument de travail» du parlementaire étant le verbe, il n'est pas étonnant de constater que la majorité des violations dénoncées trouve leur origine dans l'exercice de la liberté d'expression et notamment dans les critiques que des parlementaires, presque toujours appartenant à l'opposition, ont pu émettre à l'égard des autres pouvoirs. Le Comité est confronté à un nombre croissant de cas de parlementaires emprisonnés et toujours déchus de leur droits politiques après des poursuites et procès contestables mais ayant souvent les apparences de la légalité, ou faisant l'objet de harcèlements divers ou d'atteintes au libre exercice de leur mandat parlementaire. Dans certains cas, les parlementaires payent de leur vie leur engagement en faveur des droits de l'homme. En janvier 2000, M. Tengku Nasrihuddin Daud (Indonésie), membre d'une commission parlementaire d'enquête sur les violations des droits de l'homme en Aceh, a été assassiné. A ce jour, l'enquête n'a pas donné de résultat. C'est le cas également de M. Jaime Hurtado (Equateur), assassiné en février 1999 en plein jour après avoir quitté la session matinale du Parlement.

Autre cas, celui du Myanmar, où ce ne sont pas seulement des parlementaires individuels mais le Parlement, en tant que tel qui, en 1990, a été empêché à ce jour de se réunir.

## Ils ont dit :

### M. Lim Guan Eng (Malaisie, octobre 1999)

«Je suis reconnaissant à l'UIP de ses efforts, notamment de cette mission sur place. Les mots me manquent pour dire combien je suis touché par les efforts de l'UIP, par cette reconnaissance internationale de ma qualité de parlementaire, même si le Parlement malais la récuse».

### M. Ngarléji Yorongar (Tchad, juillet 1999, ex-candidat à la Présidence)

«La présence de la mission de l'UIP à N'jamena a été décisive pour ma libération. Quand l'UIP s'est penchée sur mon cas, cela m'a donné un grand espoir. Une institution comme l'UIP qui regroupe les parlements du monde, ne peut qu'être dissuasive...Je vous encourage à continuer d'oeuvrer pour les prisonniers qui, de par le monde, continuent à moisir dans les geôles des dictatures».

### M. Alpha Condé (Guinée, ex-candidat à la Présidence après sa libération en mai 2001)

«Je veux exprimer ici toute notre reconnaissance à l'UIP et à saluer le combat pour la liberté qu'elle a mené à nos côtés durant toutes ces années de souffrance».

## PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAVANE DANS LE DOMAINE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES



La Parlementaire suédoise, Mme Viola Furubjelke, qui préside le Comité de coordination de la Réunion des Femmes parlementaires, commente les principaux résultats de la 105<sup>e</sup> Conférence de La Havane dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes.

**Q :** *Quel a été pour vous le temps fort de cette réunion des femmes parlementaires ?*

**V.F. :** la chose la plus importante de cette conférence n'est ni un point précis, ni tel ou tel sujet, mais la question de nos méthodes de travail. A la Réunion des femmes, nous avons toujours tenu une séance plénière très lourde où nous siégeons des heures durant, prononçant des discours écrits à l'avance, sans aucune possibilité de dialogue mais, à cette conférence, pour la première fois, nous nous sommes réparties en groupes de travail et nous avons examiné en profondeur les thèmes devant être abordés par la suite en conférence et nous avons eu la possibilité de travailler de façon plus dynamique. Ce faisant, je crois que nous avons déplacé le centre du débat de la Réunion des femmes qui, de la présentation de points de vue nationaux, est passé à notre sujet d'intérêt commun, à savoir les femmes. Et cela aussi parce que les débats ont porté sur l'application du droit international aux conflits armés, du point de vue des femmes, et parce que, lorsqu'elles peuvent débattre librement, les participantes s'abstiennent de présenter des déclarations sur leurs pays respectifs. Mais c'était une séance plénière qui a été beaucoup plus difficile parce que les femmes ont cru devoir apporter un témoignage sur leurs propres pays. La chose la plus importante est donc que nous sommes passées de déclarations à caractère national à une discussion très vivante sur les thèmes communs aux femmes.

**Q :** *Il y a eu aussi un « panel » sur la CEDAW. Comment peut-on lui donner un prolongement ?*

**V.F. :** Je crois que c'est vraiment une bonne chose, qui devra être reprise; les femmes ont compris qu'elles avaient la possibilité de s'informer de manière plus détaillée sur les outils existants, qu'elles pouvaient se mobiliser pour leurs droits et en revendiquer l'exercice. La Convention CEDAW est un instrument complexe avec son protocole facultatif; les femmes doivent donc apprendre à se servir de ses mécanismes. Nous pouvons aller plus loin dans cette voie et choisir un autre point; on propose pour la Conférence à Ouagadougou que ce soit la violence contre les femmes; il pourrait aussi y avoir un « panel » sur le VIH/SIDA. Un « panel » de ce type sera mis en place à Ouagadougou et nous renouerons avec ce genre de discussion approfondi sur un point plus spécifique.

**Q :** *Quel est pour vous le résultat le plus important de cette 105ème Conférence ?*

**V.F. :** Je dirais que la résolution finale reflète le texte issu de la Réunion des femmes de façon très satisfaisante. Les femmes ont travaillé et elles ont amélioré leur coordination et leur stratégie de travail; elles ont donc réussi à introduire la notion d'égalité des sexes dans cette résolution et au moins huit paragraphes sont extraits directement de la résolution des femmes.

# Évolution parlementaire

## AUSTRALIE

Le 9 mai 2001, le Parlement australien a célébré le centenaire de sa création lors d'une session exceptionnelle des deux chambres. La cérémonie s'est déroulée devant sept mille personnes dans l'immeuble de l'Exposition royale à Melbourne, le même bâtiment où, un siècle auparavant, le duc de Cornouailles et de York, le futur George V, avait inauguré le premier Parlement fédéral mis en place le 1er janvier 1901, qui réunissait les premiers députés élus de cette nouvelle nation.

## BELARUS

Le décret du Président Lukashenka interdisant tout financement extérieur d'activités relevant du domaine électoral, voire de séminaires, est entré en vigueur le 16 avril 2001. Ce décret, émis le 12 mars 2001, prohibe le recours à une aide étrangère pour financer des activités visant à changer le régime constitutionnel ou à renverser des autorités de l'appareil d'Etat. Il interdit, en particulier, l'utilisation de fonds extérieurs pour la préparation d'élections, de réunions, grèves, séminaires, de «matériel de propagande» et «d'autres types d'activités de propagande au sein de la population».

## BULGARIE

La Commission électorale centrale de la Bulgarie a officiellement inscrit le mouvement du Roi Simeon II pour les élections législatives du 17 juin 2001. Le Mouvement national pour Simeon II formera une coalition avec le Parti des femmes bulgares et le Mouvement pour le renouveau national. Cette coalition portera le nom du mouvement du Roi. Le Roi Simeon II s'est vu contraint de former ladite coalition avec ces deux partis reconnus après le refus du Tribunal municipal de Sofia d'avaliser son mouvement parce qu'il ne remplissait pas toutes les conditions requises. La Cour suprême a confirmé ce verdict à la suite d'un appel du Roi.

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le 24 mai 2001, le sénateur James Jeffords, du Vermont, a quitté le Parti républicain pour siéger à titre indépendant, donnant ainsi au Parti démocratique la majorité au Sénat pour la première fois depuis 1994. Le Sénat compte désormais 50 démocrates, 49 républicains et un indépendant. Les républicains bénéficient du soutien du Vice-Président Dick Cheney qui, en sa qualité de Président du Sénat, a voix prépondérante.

## FRANCE

Le 15 mai 2001, le Président de la République a approuvé la Loi organique no 2001-419 portant modification de la date d'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale, désormais fixée au troisième mardi de juin de la cinquième année qui suit l'élection de celle-ci. Cette disposition s'applique à l'Assemblée nationale élue en juin 1997. Auparavant, les pouvoirs de l'Assemblée nationale expiraient le premier mardi d'avril de la cinquième année qui suivait l'élection de celle-ci.

## GUYANA

Un Code de conduite en matière électorale a été approuvé le 3 mars 2001 et avalisé par tous les partis qui ont pris part aux élections générales du 19 du même mois. Ce document établit les normes régissant les rapports entre partis politiques et exige des candidats, agents, membres et militants des partis en lice un comportement exemplaire durant toute la campagne électorale.

## KENYA

Le 20 février 2001, le Président de l'Assemblée nationale, à la suite d'une altercation entre des députés, a entrepris un examen des dispositions régissant la conduite des parlementaires et a confié cette tâche à une sous-commission de la Chambre chargée d'étudier les articles pertinents du Règlement intérieur et de la législation. Le public a été invité à suggérer des mesures disciplinaires.

## MADAGASCAR

Les premières élections destinées à pourvoir les 60 sièges électifs du Sénat rétabli ont eu lieu le 18 mars 2001. Le Président Didier Ratsiraka avait aboli cet organe après son accession au pouvoir en 1975 et l'avait remplacé par un Conseil révolutionnaire suprême dont il désignait les membres. Le Sénat a été rétabli officiellement en 1992 en vertu de la Constitution de la Troisième République. Aux 60 membres élus sont venus s'ajouter 30 autres sénateurs nommés par le Président.

## NIGÉRIA

Le 30 avril 2001 s'est ouvert un débat sur la Constitution et des propositions d'amendements d'un comité mandaté par le gouvernement. Parmi les modifications proposées, on notera la prolongation du mandat du Président de la République et des gouverneurs de région de quatre à cinq ans. La Constitution actuelle a été rédigée à la fin du régime militaire du général Abdulsalami Abubakar en mai 1999.

Toujours en avril 2001, deux nouvelles formations politiques, l'Association de solidarité nationale (NSA) et Frontières nationales (NF), ont officiellement annoncé leur entrée sur la scène politique nigériane. La NSA se compose en grande partie d'amis et de partisans de l'ex-Président, le général Ibrahim Badamasi Babangida, qui avait dirigé le pays de 1985 à 1993. La direction de la NF comprend d'anciens gouverneurs et des autorités militaires ainsi que le Chef Edwin Ume-Ezeoke, ancien Président de la Chambre des représentants.

## POLOGNE

Le 30 avril 2001, le Président Aleksander Kwasniewski a promulgué une nouvelle loi électorale qui, à l'état de projet, avait provoqué une polémique entre ses auteurs (Action électorale de solidarité ainsi que de petits groupes parlementaires) et l'Alliance de la gauche démocratique (SLD), bloc d'opposition. Les nouvelles dispositions modifient les modalités d'attribu-

tion de sièges au Parlement pour assurer une plus large représentation aux partis ayant obtenu un faible score. Elles régissent également le financement des partis et interdisent le financement de campagnes politiques par des entreprises.

## RÉPUBLIQUE DU CONGO

Le 12 avril 2001 à Brazzaville, les délégués à la convention nationale sur le dialogue inter-congolais ont approuvé le projet de constitution qui, selon un calendrier officiel, doit être soumis à référendum avant la fin de l'année 2001.

Ce projet de constitution prévoit un régime présidentiel avec un Chef de l'Etat élu au suffrage universel direct pour sept ans, avec possibilité de renouveler son mandat une seule fois. Le pouvoir législatif est confié à un parlement bicaméral, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat.

## RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le 24 janvier 2001, la Cour constitutionnelle a donné raison au Président Havel et à 33 sénateurs qui avaient introduit un recours contre un amendement à la loi électorale adopté par la Chambre des Députés. La Cour a conclu que l'amendement avait violé les dispositions constitutionnelles en introduisant des éléments du scrutin majoritaire alors que la Constitution prévoit un système de représentation proportionnelle. Elle a donc annulé cet amendement qui aurait divisé la République tchèque en 35 circonscriptions électorales au lieu de neuf, au motif qu'il aurait été encore plus difficile aux petites formations de s'assurer une représentation au Parlement et que les auteurs de l'amendement, le Parti social-démocrate tchèque (CSSD) et le Parti démocratique civique (ODS), en auraient été les bénéficiaires. Une disposition exigeant de toute alliance électorale cinq pour cent des suffrages pour chacun de ses partenaires a été approuvée.

## ROYAUME-UNI

Le 16 avril 2001, la Commission électorale, prévue aux termes de la Loi sur les partis politiques, les élections et référendums (2000) a été mise en place. Elle a pour mandat :

- de veiller au respect des nouvelles dispositions régissant les frais de campagne lors d'élections ou de référendums;
- de réexaminer les lois et pratiques en matière électorale et référendaire;
- de tenir un registre des partis politiques.

## SINGAPOUR

Le 20 avril 2001, le Parlement a adopté un projet de loi sur les élections législatives. Aux termes de la nouvelle loi, les Singapouriens résidant à l'étranger jouissent pour la première fois du droit de vote, mais ils ne peuvent l'exercer qu'à Beijing, Canberra, Hong Kong, Londres et Washington où les ambassades de leur pays sont suffisamment grandes pour gérer le scrutin. Le vote électronique a été également approuvé pour certaines circonscriptions. Un nouveau décompte des voix est autorisé uniquement dans le cas où la différence entre les scores des candidats concernés ne dépasse pas deux pour cent des suffrages exprimés dans une circonscription.

## ZAMBIE

En mars 2001, l'Assemblée nationale a adopté un amendement à la Loi électorale. Les nouvelles dispositions prévoient l'établissement, la tenue et la mise à jour du registre électoral sur une base régulière.

## RÉNOVATION DE LA VILLA GARDIOL

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE  
DU NOUVEAU SIÈGE DE L'UIP



Photo : UIP/G. Opocensky

La Villa Gardiol qui deviendra la Maison des Parlements

L'Union interparlementaire (UIP) et la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) ont procédé à la pose de la première pierre du chantier de rénovation de la Villa Gardiol, nouveau siège de l'Union interparlementaire, le 6 juin 2001 à la Villa Gardiol, qui deviendra la Maison des Parlements.

Cet événement a eu lieu en présence de Mme Najma Heptulla, Présidente du Conseil de l'UIP, de M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP, M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat genevois, Chargé du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et M. François Nordmann Ambassadeur de Suisse auprès des organisations internationales et Président de la FIPOI.

L'année dernière, le Conseil fédéral avait approuvé l'octroi d'un prêt d'un montant de 9,5 millions de francs à la FIPOI, en faveur de l'UIP pour la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment destiné à accueillir son nouveau siège, décision confirmée par le Parlement suisse en 2001.

Le Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) avait notamment déclaré : «Le Conseil fédéral soutient par ce geste, d'une part, une organisation internationale à laquelle les parlementaires suisses sont attachés et, d'autre part, Genève en tant que centre de coopération internationale». Le prêt accordé à l'UIP servira aux travaux de rénovation de la Villa Gardiol et à l'agrandissement de la future «Maison des Parlements», grâce à la construction d'un bâtiment socle. Il est prévu d'y aménager des salles d'accueil et de réception, deux salles de conférences, une cafétéria et une bibliothèque, ainsi qu'une cinquantaine de bureaux. Le prêt est libre d'intérêt et remboursable en 50 ans. Le terrain est mis à disposition par le canton de Genève. Le projet retenu par le jury d'un concours d'architecture organisé par l'UIP est celui du bureau Brauen et Wälchli à Lausanne.

# Une page d'histoire

## William Randal Cremer: Co-fondateur de l'Union interparlementaire et Prix Nobel de la Paix (1828-1908)<sup>1</sup>

La vie de Sir William Randal Cremer est de celles que marque profondément une brillante ascension sociale. Né en 1828 dans la misère, il quitta l'école à l'âge de 12 ans avec un maigre bagage scolaire pour travailler dans un chantier naval où il se fit très vite remarquer par ses exceptionnels talents d'organisateur. Il devint plus tard l'un des premiers représentants de la classe ouvrière au Parlement et l'un des dirigeants du mouvement pacifiste international né à la fin du XIXe siècle. Sa vie fut couronnée par l'un des tous premiers Prix Nobel de la Paix.

Randal Cremer (il n'utilisait pas le prénom William) est né de parents ouvriers dans une petite ville du Hampshire, en Angleterre. Peu de temps après sa naissance, son père abandonna la famille, laissant sa mère élever seule trois jeunes enfants dans le plus grand dénuement. A 15 ans, Cremer est apprenti charpentier et c'est en qualité de compagnon charpentier qu'il part pour Londres à l'âge de 24 ans afin d'y tenter sa chance. C'est dans le mouvement syndical, où ses talents de dirigeant furent très vite reconnus, qu'elle lui sourira. A l'âge de 30 ans, il prend part à la campagne en faveur de la journée de travail de neuf heures. Il devient ensuite l'un des dirigeants nationaux du syndicat des charpentiers et siège à la Chambre des métiers de Londres.

Aux côtés d'autres dirigeants ouvriers, Cremer fut associé à diverses campagnes sur les grandes questions internationales de l'époque : soutien aux Nordistes dans la guerre de sécession américaine et aux Polonais dans leur révolte contre la Russie, accueil en Angleterre de Garibaldi, héros du Risorgimento italien. Ces activités aboutirent à la création en 1864 de la Working Men's Peace Association à laquelle prirent part Karl Marx et d'autres socialistes d'Europe continentale. Élu Secrétaire honoraire en 1865, Cremer démissionna deux ans plus tard en déclarant que l'organisation était passée sous le contrôle d'«hommes plus soucieux de leurs 'ismes' que du combat pour un véritable progrès».

Il fut même candidat à la députation en 1868 mais échoua dans cette première tentative. Dans son programme électoral figure une revendication courante chez les militants pacifistes de l'époque : l'appel à la «création d'une ligue internationale d'arbitrage chargée de régler les différends entre les nations en vue d'aboutir au désarmement général et d'instaurer une ère de paix».

C'est la guerre franco-prussienne qui poussa Cremer à rallier la cause pacifiste. Le 21 juillet 1870, deux jours après l'ouverture des hostilités, se tint à Londres une réunion publique d'ouvriers opposés à toute intervention de la Grande-Bretagne dans le conflit. Un Workmen's Peace Committee se constitua dont Cremer fut désigné Secrétaire général. En décembre, le Comité se mua en Workmen's Peace Association dont l'objectif était de «plaider pour le règlement de tous les différends internationaux par l'arbitrage et pour la création d'une Haute Cour des Nations qui en serait chargée». En sa qualité de Secrétaire de l'association, Cremer demeura un militant pacifiste à plein temps jusqu'à la fin de ses jours. Il n'eut de cesse que ses propres activités pacifistes s'inscrivent dans une «action politique concrète».

Aussi fut-il à nouveau candidat à la députation en 1874, mais sans succès. Après que la loi de 1885 portant réforme électorale eut élargi le droit de vote à tous les hommes adultes, il emporta le siège de la circonscription d'Haggerston dans le East End de Londres et fit son entrée au Parlement à l'âge de 57 ans sous l'étiquette libérale, aux côtés de dix autres représentants de la classe ouvrière.

Cremer pouvait enfin inscrire son plaidoyer pour l'arbitrage dans une «action politique concrète» au sein du Parlement où il devint bientôt le «député de l'arbitrage». En 1898, la Workmen's Peace Association fut rebaptisée Ligue internationale d'Arbitrage et des représentants d'autres couches de la société vinrent en élargir l'assise. Cremer avait déjà commencé à oeuvrer au Parlement pour relancer l'idée déjà ancienne d'un traité d'arbitrage avec les Etats-Unis. En 1887, Cremer obtint que 232 parlementaires, soit un tiers des membres de la Chambre des Communes, apposent leurs signatures au bas de mémoires en faveur de la conclusion de pareil traité adressés au Président et au Congrès des Etats-Unis d'Amérique. Il se rendit alors à Washington à la tête d'une délégation pour présenter le mémoire au Président Grover Cleveland. Aucun traité n'en résulta mais le Congrès des Etats-Unis adopta des résolutions similaires dans les années qui suivirent.

Ces événements incitèrent des parlementaires français, sous la houlette de Frédéric Passy, militant pacifiste chevronné, à lancer une initiative semblable à la Chambre des Députés en faveur d'un traité d'arbitrage franco-américain. Cremer eut vent de cette initiative et écrivit à Passy pour lui proposer une réunion de parlementaires français et anglais. Il lui fit savoir que si Passy se chargeait de lancer une invitation, il se faisait fort de venir à Paris avec 200 parlementaires. Passy embrassa cette idée et écrivit à Cremer que l'événement serait de première ampleur même si n'étaient présents qu'une demi-douzaine de parlementaires. Lors d'une réunion préliminaire à laquelle prit part Cre-

mer, les collègues de Passy décidèrent d'inviter tous les parlementaires signataires du mémoire adressé au Président Cleveland à une conférence sur les traités d'arbitrage anglo-français et anglo-américain qui se tiendrait à Paris.

Cette réunion eut lieu en octobre 1888. Cremer y était accompagné de huit collègues et non 200. Mais ce fut suffisant. Passy vint avec 25 députés et un sénateur et il présida la réunion. Ensemble, ils décidèrent d'organiser une réunion similaire l'année suivante en invitant cette fois des parlementaires d'autres pays dans l'espoir que l'Exposition universelle de Paris les inciterait à venir et en fixant la date de telle sorte que ceux qui devaient prendre part au Congrès universel de la Paix, prévu cette année-là, resteraient quelques jours de plus pour la conférence.

Même si l'on peut considérer cette réunion préliminaire de 1888 comme marquant la naissance de l'Union interparlementaire, ce n'est que lors de la Conférence tenue les 29 et 30 juin 1889 que fut créée l'organisation. Y prirent part 96 parlementaires de neuf pays, la majorité d'entre eux venant de France (55) et de Grande-Bretagne (28). Passy avait présidé le Congrès de la Paix et fut l'âme de la Conférence parlementaire de Paris, dont il présida les séances. Cremer veilla à ce que cette réunion se tint dans ce qu'il estimait être le lieu le plus approprié. Lorsqu'il se rendit à Paris quelques jours avant la Conférence pour mettre la dernière main aux arrangements pratiques, il fut surpris de la modestie de la salle qu'il avait réservée pour les réunions. Il se précipita aussitôt à l'Hôtel Continental, plus prestigieux, et grâce aux fonds de la Ligue internationale d'Arbitrage, il y réserva la salle des fêtes, qui passait pour l'une des plus belles de Paris. N'ayant matériellement pas le temps de prévenir les participants, Cremer fit placer devant le lieu de réunion prévu initialement des hommes munis de panneaux indiquant le nouveau lieu choisi pour la réunion.

L'ouverture de cette Conférence historique semble donc avoir été marquée par une certaine confusion quant au lieu qui devait l'abriter, mais il n'en demeure pas moins que la nouvelle institution est née dans un cadre prestigieux. Elle fut baptisée Conférence interparlementaire pour l'arbitrage, nom qui lui convenait fort bien car l'arbitrage en était le thème central et le sujet de la plupart des résolutions qui y furent adoptées.

S'il fallait de l'audace pour tenir pareille réunion, les participants firent aussi preuve d'une certaine prudence. La résolution la plus importante priait les gouvernements de conclure des traités par lesquels ils acceptaient de soumettre tous les différends à l'arbitrage sans toutefois «compromettre leur indépendance et sans tolérer la moindre ingérence dans leurs affaires intérieures». Ce n'est que plus tard que d'autres thèmes furent inscrits à l'ordre du jour et le nom initial demeura inchangé jusqu'en 1899, date à laquelle la Conférence fut rebaptisée officiellement Union interparlementaire. En 1892 fut créé à Berne le Bureau interparlementaire avec à sa tête un secrétaire général bénévole. C'est Cremer qui, avant sa mort en 1908, avait engagé le processus qui devait aboutir à la désignation de Christian Lange, premier Secrétaire général rémunéré, et à la consolidation de l'assise financière de l'organisation par Andrew Carnegie.

Les documents d'époque montrent que Cremer et Passy furent les co-fondateurs de l'Union interparlementaire. Le propriétaire terrien français issu d'un milieu aristocratique et le charpentier anglais d'origine humble formaient un couple mal assorti, mais le besoin impérieux qu'ils ressentaient d'instaurer une paix universelle les lia puissamment.

Cremer souhaitait ardemment le Prix Nobel, non pour l'argent, mais pour la consécration qu'il apportait. En avril 1903, Hodgson Pratt écrivit à Passy que Cremer ressentait comme une injustice le fait de n'avoir pas été choisi pour le Prix Nobel de la Paix en 1901 et 1902 et que, pour apaiser cette irritation, Pratt faisait campagne pour la nomination de Cremer.

En décembre 1903, on apprit que Cremer avait reçu le Prix Nobel, qu'il méritait amplement. Il dut différer le discours d'usage jusqu'en janvier 1905. Alors âgé de 76 ans, mais toujours aussi consciencieux, il fit le long voyage jusqu'en Norvège malgré les rigueurs de l'hiver et y célébra «les progrès et les avantages de l'arbitrage».

Irwin Abrams  
Antioch University, Yellow Springs, Ohio, Etats-Unis d'Amérique

- 1 Cinquième article d'une série publiée dans le Bulletin de l'Union interparlementaire sur les personnalités marquantes de l'histoire de l'Union interparlementaire; les articles précédents étaient consacrés à Christian Louis Lange (1/93), Albert Gobat (4/93), Frédéric Passy (1/94) et Fredrik Bajer (3/94)
- 2 Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Italie, Libéria et Royaume-Uni

# Vous avez dit démocratie ? Dixit

Le concept d'institution parlementaire représentative est profondément enraciné dans l'esprit humain en tant que mécanisme légitime et visible de représentation de la volonté populaire dans la gestion des affaires publiques.

*Pio-Carlo Terenzio<sup>1</sup>  
Ancien Secrétaire général de l'UIP*

Chaque Parlement national reflète l'histoire de la nation qu'il représente et de l'Etat dont il constitue un rouage. Depuis deux siècles, l'existence d'un Parlement, l'étendue de ses compétences, l'influence de ses délibérations traduisent les sinuosités de l'histoire. Aux yeux de la doctrine européenne (et nord-américaine), un parlement composite constitue l'un des meilleurs critères de la démocratie réelle.

*Olivier Duhamel et Yves Mény<sup>2</sup>*

Les Chambres sont l'arène où se dispute le pouvoir.

*Pierre Paul Royer Collard*

Une Chambre est bonne pour obtenir du peuple ce que le roi ne peut pas lui demander.

*Napoléon Bonaparte<sup>3</sup>*

On considère généralement le Parlement comme le détenteur du pouvoir législatif. Mais, même dans les pays où la séparation des pouvoirs est le mieux observée, des interférences se produisent. Dans d'autres, le Parlement élit le chef de l'Etat; ailleurs, il participe, en se constituant en Haute Cour, au pouvoir judiciaire. Une telle variété d'attributions, confiées à des assemblées dont l'origine est l'élection et dont la fonction est de délibérer, est une source de lenteur, d'incertitude, voir même d'éventuelles contradictions dans les décisions dont certaines peuvent mettre en cause la vie de la nation. En revanche, les parlements apparaissent comme les garants de la liberté.<sup>4</sup>

On ne peut devenir une figure de proue de ce pays que par le biais du Parlement.

*Le Comte Philip Stanhope de Chesterfield<sup>5</sup>*

La Chambre des Communes est perpétuellement confrontée à des choix importants : à tout moment, elle peut être appelée à choisir un(e) dirigeant(e) et à en destituer. Le parti en est donc un élément intrinsèque, une articulation de son ossature et une émanation de son souffle.

*Walter Bagehot<sup>2</sup>*

1 Les Parlements dans le monde

2 Dictionnaire constitutionnel

3 Le Petit Philosophe de Poche

4 Encyclopaedia Universalis

5 Dictionnaire des citations politiques

## RÉUNION PARLEMENTAIRE SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Genève (AFP). Le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Mike Moore, a encouragé les parlementaires à «surveiller de très près» l'OMC, qui «offre à toutes les nations, particulièrement les faibles, la possibilité de renforcer leur souveraineté».

Pour la première fois, une centaine de parlementaires venus du monde entier sont réunis à Genève dans le cadre de l'Union interparlementaire (UIP) pour débattre du commerce mondial, et examiner leur rôle face à l'OMC, à cinq mois de la conférence ministérielle de Doha. Ils ont auditionné M. Moore, qui, ancien parlementaire néo-zélandais, leur a dit qu'ils «représentaient la société civile de manière quantifiable et responsable». Agence France Presse (AFP)

Genève (MAP). Une meilleure implication des parlements nationaux des pays en développement (PVD) dans l'élaboration des accords de commerce international et des décisions influant sur l'évolution du système commercial multilatéral est nécessaire, si l'on souhaite que de tels accords soient conformes aux intérêts sociaux et économiques de ces pays, a plaidé l'ambassadeur du Maroc à Genève à la réunion de l'Union interparlementaire (UIP) sur le commerce international...L'ambassadeur du Maroc auprès des Nations Unies à Genève, M. Nacer Benjelloun-Toumi a rappelé comment les parlements sont les seuls représentants de la société civile à être élus démocratiquement et subir la sanction du vote lorsqu'ils ne répondent pas aux besoins et intérêts de leurs électeurs. Au regard de cette légitimité démocratique, a estimé le diplomate marocain, «les parlements devraient jouer un rôle important dans tous les aspects de la négociation qui se déroule dans le cadre du système commercial multilatéral».

Agence Magreb Arab Press (MAP)

Genève (ATS). Plus de 200 parlementaires de 70 pays se sont réunis à Genève pour demander un système commercial plus ouvert et équitable. Le directeur général de l'OMC, Mike Moore, a plaidé en faveur du lancement d'un nouveau round. Les parlementaires ont adopté une déclaration dans laquelle ils demandent une plus grande ouverture des marchés aux exportations des pays en développement, une plus grande réduction de la dette et un accès élargi aux technologies. Le développement doit figurer en meilleure place dans les futures négociations commerciales...La réunion de Genève est la première organisée sur ce thème par l'Union interparlementaire (UIP). L'UIP veut renforcer le contrôle des élus du peuple sur les négociations commerciales internationales. La Tribune de Genève

Genève (AP).-Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, Mike Moore, a exhorté les parlements du monde à surveiller de très près l'organisme chargé du commerce global. «Les parlements doivent être mieux informés sur les institutions qui sont les leurs» a déclaré Moore à l'occasion d'une réunion de l'organisation mondiale des parlements. «Les commissions parlementaires doivent surveiller de très près l'OMC et les autres organisations internationales. Nous en avons besoin. C'est salutaire».

Certaines critiques émises à l'encontre de l'Organisation mondiale du commerce - qui rassemble 141 Nations - affirment que les règles de l'OMC vont à l'encontre de la souveraineté des pays et que l'Organisation représente avant tout les intérêts des riches. Moore a déclaré au contraire que l'OMC offre à tous les pays et particulièrement les plus petits et les plus faibles un moyen de protéger leurs intérêts.

Associated Press

## MISSION DE L'UIP AU MOYEN-ORIENT

Jérusalem (EFE). Le Comité pour le Moyen-Orient de l'Union interparlementaire (UIP) a demandé aux Palestiniens et aux Israéliens qu'ils renouvellent le dialogue et appliquent les recommandations de la Commission Mitchell pour parvenir à la paix. Le Président du Comité, le député français Yves Tavernier, a exhorté le Premier ministre israélien, Ariel Sharon, et le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, de «mettre fin immédiatement à la violence» et à «renouveler les pourparlers» pour «améliorer les conditions de vie des Palestiniens et la sécurité des Israéliens». Les pourparlers de paix pour un traité de paix final sont interrompues depuis janvier dernier. Agence de presse espagnole (EFE)

Paris (AFP). Les présidents de la Knesset, Avraham Burg, et du Conseil législatif palestinien, Ahmed Qurieï (Abou Ala'a), ont donné leur accord de principe pour se rencontrer à Paris, a indiqué le député socialiste français, Yves Tavernier sur Radio Shalom. «J'ai proposé à M. Burg et à Abou Ala'a une rencontre avec l'Union interparlementaire. Ils l'ont acceptée à condition qu'elle se tienne en dehors d'Israël. J'ai proposé qu'elle se tienne à Paris, et sur le principe il y a un accord», affirme M. Tavernier, contacté à Jérusalem. Il dirige une délégation de l'Union interparlementaire (UIP), un organisme parlementaire multinational.

Radio Shalom (Israël)

# Une mission de l'UIP a rencontré les autorités israéliennes et palestiniennes

Après avoir pris connaissance du rapport préliminaire de la mission du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'Union interparlementaire (UIP), présidée par le député français, M. Yves Tavernier, qui s'est rendue en Jordanie, Israël et dans les territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne, la Présidente du Conseil de l'UIP, Mme Najma Heptulla, a réitéré son invitation aux Présidents de la Knesset, M. Avraham Burg, et du Conseil législatif palestinien, M. Ahmed Qurie «Abou Ala», a se rencontrer, à leur plus brève convenance, sous l'égide de l'UIP.



Photo: B. Chadenet

De gauche à droite : Mr A. Philippou (Chypre), Mr R. Ahaouandjinou (Bénin), Mr A. Qurie « Abou Ala », Mr Y. Tavernier (France, Président du Comité) et Mme O. A. Starrfelt (Norvège).

«L'UIP est prête à poursuivre son action pour faciliter cette reprise du dialogue entre les représentants politiques israéliens et palestiniens et aboutir à une amélioration des conditions de vie du peuple palestinien et de la sécurité d'Israël», a souligné Mme Heptulla, qui a salué le fait que les Présidents de la Knesset et du Conseil législatif palestinien avaient accepté de se rencontrer sous les auspices de l'UIP.

Lors de sa mission, le Comité de l'UIP a rencontré des représentants politiques israéliens et palestiniens. Le Président du Conseil législatif palestinien, M. Ahmed Qurie «Abou Ala» a déclaré que «l'UIP, qui représente les peuples, est l'institution qui peut préserver et protéger la légitimité internationale et les résolutions de l'ONU. L'UIP prouve qu'elle peut soutenir la paix et les populations qui souffrent encore de l'occupation israélienne...Nous demandons à l'UIP d'aider à mettre fin à cette occupation. Je suis prêt à rencontrer M. Avraham Burg, le Président de la Knesset. C'est un ami. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour son élection. Je suis prêt à le rencontrer à tout moment».

M. Avraham Burg s'est également dit prêt à rencontrer «Abou Ala», hors de la région. Il a souhaité que la rencontre puisse avoir lieu «avec un ordre du jour précis». Le Comité de l'UIP a également été reçu par le Vice-Premier ministre et Ministre israélien de la Défense, M. Shimon Peres, qui a affirmé que l'action de l'UIP «est aujourd'hui la voie la plus importante» et qu'une «position de principe claire peut changer la situation».

Le Président de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, a déclaré : «Nous devons beaucoup travailler pour qu'il y ait une pression et une intervention internationales, afin de trouver une solution rapide pour protéger la paix des braves que j'ai signée avec mon partenaire Rabin et pour mettre en oeuvre les résolutions de l'ONU, ainsi que le rapport Mitchell et l'initiative jordanoyégyptienne. Il ne fait aucun doute que l'UIP et les parlements peuvent jouer un rôle important. Ils peuvent constituer un juste équilibre entre les deux parties.

La délégation du Comité Moyen-Orient de l'UIP, outre M. Tavernier, était composée de M. Raymond Ahaouandjinou (Bénin), M. Andreas Philippou (Chypre, Rapporteur) et de Mme Oddbjorg Ausdal Starrfelt (Norvège). Lors de sa mission, qui a eu lieu du 1er au 6 juin 2001, le Comité a invité Israéliens et Palestiniens à la mise en oeuvre immédiate de toutes les recommandations du rapport de la Commission Mitchell et particulièrement celle qui concerne l'arrêt immédiat de toutes les violences dont sont victimes les populations civiles. Comme le préconise le rapport Mitchell, le Comité insiste également sur le gel de toutes les implantations dans les territoires occupés. Enfin, le Comité demande que le Conseil législatif palestinien puisse siéger et ainsi remplir son mandat. ■

VISITEZ NOTRE SITE :  
[WWW.IPU.ORG](http://WWW.IPU.ORG)

## Contacts :

### Service de l'Information de l'UIP

Union Interparlementaire  
Place du Petit-Sacconnex  
C.P. 438

1211 Genève 19 — Suisse  
Tél. (0041.22) 919.41.16./27/61  
Fax (0041.22) 919.41.60/97  
Courrier électronique :  
[postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

### Bureau de liaison de l'UIP avec l'ONU

821, United Nations Plaza,  
9th Floor  
New York, N.Y. 10017  
Etats-Unis d'Amérique  
Tel. (001) 212.557.58.80  
Fax (001) 212.557.39.54  
Courrier électronique :  
[ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

Le Monde des Parlements,  
revue trimestrielle, est une  
publication officielle de  
l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :  
Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Moussa Ba  
Catherine Blondelle  
Isabelle Decarroux  
Martin Chungong  
James Jennings  
Danielle Kordon  
David Neal  
Rosario Pardo  
Santiago Roméro  
Ingeborg Schwarz  
Alain Valtat

Site web :  
Serguei Tchelnokov

Imprimé à Sadag SA - France

© IPU